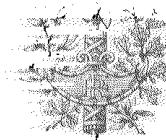


FRANCE



Conseil de Sécurité

**Débat public sur la mise en œuvre de la résolution 1325
« Les femmes, la paix et la sécurité »**

**Intervention prononcée par S. E. M. Jean-Marc de La Sablière
Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès des Nations Unies**

New York, le mercredi 29 octobre 2003

(vérifier au prononcé)

MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DES NATIONS UNIES
245 EAST 47TH STREET, NEW YORK, N.Y. 10017 TEL. (212) 308-5700

Je suis heureux, Monsieur le Président, que vous ayez pris l'initiative de tenir ce débat public sur les femmes, la paix et la sécurité. Je remercie le Secrétaire général adjoint de son tour d'horizon très complet, et je salue son engagement personnel sur cette question. J'ai également écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de Mme Amy Smythe sur l'application, sur le terrain en République démocratique du Congo, des dispositions de la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

La France s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par la Présidence italienne de l'Union européenne.

Je tiens tout d'abord à saluer les progrès enregistrés en un an. Comme vous le savez, nous avions recommandé l'année dernière la création d'un poste de conseiller pour les questions de genre au sein du Département des opérations de maintien de la paix. Je suis heureux de constater que cette proposition a été retenue. J'encourage le DOMP à développer son maillage local de conseillers pour les questions de genre. Il est également essentiel que les conseillers intégrés à la MINUSIL, la MINUL et demain, je l'espère, à la MINUCI, fonctionnent en réseau pour mieux appréhender la dimension régionale du problème. Il faut enfin que les rapports au Conseil de sécurité incluent aussi souvent que possible des éléments sur la situation des femmes, de même que sur celle des enfants. J'invite le DOMP et le Bureau de Madame Angela King, que je salue, à travailler en très étroite collaboration autour des objectifs communs fixés par la résolution 1325.

Les défis de l'application de la résolution 1325 ne sont toutefois pas seulement adressés au Secrétariat Général et au Conseil de sécurité : ils doivent être relevés par l'ensemble du système des Nations unies, dans un esprit de coopération et d'imagination. Ils doivent l'être tous les jours, et pas seulement une fois par an lors de notre débat commémoratif. Il est bon de fêter les anniversaires de la résolution 1325, mais c'est dans chaque nouveau mandat, dans chaque nouvelle opération déployée par les Nations unies que ses dispositions doivent être mises en œuvre. Il nous faut constamment chercher à accroître le rôle et la contribution des femmes dans les opérations des Nations unies sur le terrain, en particulier en qualité d'observateurs militaires, de membres de la police civile, de spécialistes des droits de l'homme et de membres d'opérations humanitaires.

Monsieur le Président,

Il reste beaucoup à faire. Le Secrétaire général, dans son rapport sur la mise en œuvre de la déclaration du Millénaire, a clairement indiqué que l'impact différentiel des conflits sur les femmes réclamait des interventions plus énergiques de la part de la communauté internationale.

Je voudrais insister ici sur trois mots-clés : prévention, justice, et participation.

La prévention, d'abord. Je pense ici à toutes les femmes et jeunes filles qui souffrent des conflits. Quand ce n'est pas la vie, c'est l'enfance qui leur est volée. Comment se relever dans ces conditions ? Comment parler et agir pour retisser les fils de la vie collective ? Nous aurons, très prochainement, l'occasion de travailler sur la question des enfants-soldats. La France proposera au Conseil un projet de résolution. Je veillerai personnellement à ce que nos discussions abordent de façon très précise la question spécifique de la réintégration des petites et jeunes filles soldats.

La justice, ensuite. Les femmes doivent être non seulement les bénéficiaires de la lutte contre l'impunité, mais également les actrices de celle-ci. A cet égard, je veux insister sur les avancées liées à la mise en place de la Cour pénale internationale. Le Statut de Rome, par sa double dimension préventive et répressive, est un élément-clé pour protéger les femmes. Il innove en reconnaissant, pour la première fois, que certains actes de violence sexuelle figurent parmi les actes parmi les plus odieux que le droit international sanctionne. Mais la CPI est exemplaire à un autre égard, puisqu'elle est une des institutions les plus féminisées parmi toutes les juridictions internationales. Le précédent mérite d'être relevé, et j'encourage chacun à s'en inspirer.

La participation, enfin et surtout. Nous sommes tous convaincus que la stabilisation et la reconstruction de sociétés minées par les conflits ne connaîtront aucun succès durable sans la participation active des femmes à la vie publique. C'est l'un des thèmes centraux du programme d'action de Pékin. Dès lors, les missions du Conseil de sécurité sur le terrain devraient toujours comporter des contacts avec les associations de femmes. Lors de notre dernière mission en Afrique centrale, j'avais été frappé par le dynamisme de celles que nous avions rencontrées. Nous avions tous été impressionnés par l'engagement de Madame Pétronille Vaweka, Présidente de l'Assemblée intérimaire spéciale de l'Ituri. Ces exemples méritent d'être mieux connus et appréciés, car ils sont susceptibles de changer les mentalités et de faire naître des vocations. Je salue toutes les femmes qui ne se résignent pas au statu quo, qui se tournent vers l'avenir. J'ai une pensée toute particulière pour Madame Lindh qui a payé son engagement politique de sa vie.

Monsieur le Président,

Les défis posés par la mise en œuvre de la résolution 1325 relèvent de notre responsabilité collective à tous, organisations internationales, Etats, société civile. A cet égard, j'aimerais connaître l'évaluation que fait Mme Smythe des relations entre la MONUC et les différentes administrations congolaises concernées par les questions de genre, en particulier le Ministère de la Condition féminine et de la Famille, ainsi que le Ministère des droits humains.

Je vous remercie./.

(UNOFFICIAL TRANSLATION)

Security Council Public Debate on the Implementation of Resolution 1325

“Women, Peace and Security”

New York, 29 October 2003

I am pleased, Mr. President, that you took the initiative for having this public debate on women, peace and security. I thank the assistant secretary-general for his detailed presentation and I welcome his personal involvement in this question. I also listened with considerable interest to the speech by Ms Amy Smythe on the application of SCR 1325 in the field in the Democratic Republic of the Congo.

France fully aligns itself with the statement to be made in a few moments by the Italian presidency of the European Union.

I would first like to hail the progress that has been made in the past year. As you know, last year we recommended the creation of a post of gender adviser in the Department of Peace-Keeping Operations. I am pleased to note that this proposal was adopted. I encourage the DPKO to develop its local network of advisers for gender issues. It is also essential that advisers with UNOMSIL, MINUL and shortly I hope with MINUCI, coordinate with each other so as to have a better grasp of the regional dimension of the problem. Lastly, Security Council reports must systematically include information on the situation of women and children. I invite the DPKO and the office of Ms Angela King, to whom I pay tribute, to coordinate closely around the common objectives set out in SCR 1325.

The challenges in the application of SCR 1325 are not, however, a matter solely for the Secretariat and Security Council; they must be addressed by the entire United Nations system in a spirit of cooperation and imagination. They must be addressed every day, not just once a year during our commemorative debate. It is fine to celebrate the anniversaries of SCR 1325, but its provisions must be implemented in each new mandate and each new UN operation. We must constantly seek to increase the role and contribution of women in United Nations operations in the field, particularly as military observers, members of civilian police, human rights specialists and members of humanitarian operations.

Mr. President,

Much remains to be done. The Secretary-General, in his report on the implementation of the Millennium Declaration, stated clearly that the differential impact of conflict on women demanded more robust intervention by the international community.

I would like to insist here on three key words: prevention, justice and participation.

Prevention first. I am thinking of all the girl children who suffer from conflicts. When not their lives, it is their childhood which is stolen. How does a person start over in these conditions? How does he or she speak and act to stitch the threads of collective life back together again? We will shortly be working on the question of child-soldiers. France will propose a draft resolution to the Council. I will personally make sure that our debates address very precisely the specific question of the reintegration of girl-soldiers.

Next, justice. Women must not only be the beneficiaries in the fight against impunity, but also the actors in it. In this regard, I would like to call attention to the gains linked to the establishment of the International Criminal Court. The Rome Statute, through its dual aspects of prevention and punishment, is a key element in the protection of women. It is innovative in recognizing for the first time that certain acts of sexual violence are among the most odious acts punishable under international law. But the ICC sets an example in another respect since it is one of the most feminized institutions among all the international courts. The precedent deserves to be noted, and I encourage each of us to be inspired by it.

Participation, lastly and most importantly. We all know for a certainty that the stabilization and reconstruction of societies undermined by conflict will not be lastingly successful without women's active participation in public life. It is one of the central themes in the Beijing Action Program. Accordingly, Security Council missions in the field should always include contacts with women's associations. During our last mission to central Africa, I was struck by the dynamism of those whom we met. We were impressed with the commitment of Ms Petronille Vaweka, President of the Special Interim Assembly in Ituri. Such examples deserve to be better known and appreciated for they can change the way people think and reveal new vocations. I pay tribute to all women who are not resigned to the status quo and who look to the future. I have a special thought for Ms Lindh, whose political engagement cost her her life.

Mr. President,

The challenges to implementing SCR 1325 are a matter for the collective responsibility of all, international organizations, States and civil society. In that regard I would be interested in knowing Ms Smythe's assessment of relations between MONUC and the various Congolese ministries concerned with gender issues, in particular the Ministry for the Condition of Women and the Family, and the Ministry of Human Rights.

Thank you./.